

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 21 AVRIL 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du budget communal comme suit :

Fonctionnement dépenses

Compte 022 : - 4 413 €

Fonctionnement recettes

Compte 7411 : - 7 825 €

Compte 74121 : + 3 412 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'avenant n°2 qui présente une plus-value d'un montant de 161,92 € HT pour l'entreprise BUREAU Electricité, attributaire des travaux d'Electricité/Chauffage et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces et les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dès lors que le seuil des marchés n'excède pas 50 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner le loyer annuel du logement au-dessus de la Poste à 300 €, dit qu'une convention sera signée entre la Commune et la Poste, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'entériner les prix proposés de 1€ pour le savon et 6€ pour la mignonette de sirop de rose et dit que cette tarification fait partie de la régie de l'office de tourisme dans le cadre des ventes de produits à base de rose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le désherbage suivant la liste présentée par la bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le tarif suivant pour la saison 2016 :

Par adulte

4,50 € nuit

5,50 € emplacement

4,00 € EDF

Par enfant de 7 à 15 ans 3,00 €

Et adopte le tarif « prix de groupe » (à partir de 10 personnes) suivant pour la saison 2016 :

Accompagnateur et enfant

2,50 € nuit

4,00 € EDF

L'ouverture du camping est envisagée pour la période estivale du 4 Juin 2016 au soir au 4 septembre 2016 au matin.

Prochain conseil municipal : jeudi 19 Mai 2016 – 19 heures